

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232703-09 Du 27 mars 2023 GRANGENEUVE REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD CONVENTION AMÉNAGEMENT RD498 AVEC LE DÉPARTEMENT</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : PAULET N – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

GRANGENEUVE
REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE NORD
CONVENTION AMÉNAGEMENT RD498 AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention élaboré par les services du Département de la Loire dans le cadre du réaménagement de la RD498 au niveau de Grangeneuve. Cette convention a pour objet de préciser les engagements de chacune des parties.

À charge du Département : la couche de roulement de la chaussée sur l'emprise de la RD498.

À charge de la commune : le reste de l'opération.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** le Maire à signer la convention établie par Département dans le cadre de la rectification du tracé de la RD498 à Grangeneuve dans les termes présentés ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 mars 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance